

**COMMUNIQUÉ DU PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE**  
**PRÈS LE TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE D'ABIDJAN**

Le Procureur de la République informe l'opinion nationale que le nommé ALLOUI Brou Jacques, recherché dans le cadre de l'enquête ouverte à la suite des démolitions de constructions opérées dans la commune de Koumassi, le 03 juin dernier, a été interpellé par les Services de la Police Nationale, le jeudi 18 juin 2026, à Port Bouet, Gonzagueville, quartier Terre Rouge.

Ce dernier, contrairement aux fausses informations diffusées et relayées par certaines personnes sur les réseaux sociaux, faisant état de sa fuite après son interpellation, reste détenu par les services compétents.

Le Procureur de la République rappelle, encore une fois, que la publication de nouvelles fausses par le biais d'un système d'information est constitutive d'une infraction pénale. Les auteurs et les relais de telles nouvelles tombent sous le coup de l'article 183 du Code Pénal. Ils encourent une peine d'emprisonnement d'un à six ans et une amende de 500.000 à 5.000.000 de francs.

S'agissant de l'enquête annoncée sur les démolitions opérées à Koumassi Campement, le Procureur de la République tient à indiquer que plusieurs personnes ont été entendues.

Il s'agit notamment de Monsieur BOA Krapa Valerie, Directeur Général des Services techniques du District Autonome d'Abidjan, de Monsieur BALLET Narcisse Toussaint, Maire de la Commune de Koumassi, et de Monsieur KINDO Moumouni, Responsable de l'Entreprise « SEKF », propriétaire des engins utilisés pour les démolitions de constructions.

L'audition de ALLOUI Brou Jacques permettra de faire toute la lumière sur ces démolitions.

**Fait à Abidjan, le 19 juin 2026**



**LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE**

*Koné Brou Jacques*  
Magistrat Hors Hiérarchie